

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ^{de} Brandon 5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement #598 décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024 a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon lors de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2023.

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à 12h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon, Ce 20 décembre 2023

Stéphanie Marier

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 598, à l'édifice du bureau municipal au 5111, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon et sur le site internet de la municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2023

Stéphanie Marier

Directrice générale et greffière-trésorière